

AVISU CESEC 2020-31¹
AVIS CESEC 2020-31

Relatif aux
Rilativu à l'

Actions sociales de proximité
Azzione suciale di vicinanza

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur les actions sociales de proximité;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'azzione suciale di vicinanza;

Après avoir entendu les services de la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires

Dopu intesu, i servizii di a direzzione generale in carica di u suciale è di a saluta

Sur rapport de Louise NICOLAI

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,**

Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

Adunitu in seduta pienaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti

Prununzia l'avisu chì seguita

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, ainsi que de la feuille de route de la Conseillère Exécutive en charge des affaires sanitaires et sociales adoptée à l'Assemblée de Corse, la Direction de l'Action Sociale de Proximité assure l'accueil et l'accompagnement des familles, par une action sociale de proximité intégrant une forte dimension territoriale.

¹ Adopté à l'unanimité

L'un de ses objectifs est de recueillir des données sur les problématiques rencontrées par les usagers du service social, d'adapter et de diversifier ses modes d'intervention, ainsi que les aides proposées aux usagers en vue de développer sur le territoire des actions collectives ciblées. Une mission spécifique d'ingénierie et d'animation sociale est en charge de ces aspects du travail social au plus près des territoires.

L'avis **du CESECC** est sollicité sur les informations transcrites dans le rapport sur l'action sociale de proximité, et sur les actions collectives menées sur les territoires.

Le CESECC souligne l'intérêt d'une construction ascendante des projets qui naissent sur les territoires, et de s'en remettre aux initiatives locales, souvent pertinentes, dans ce domaine.

Le CESECC estime, au vu de la prégnance des missions sociales dont la Culletività a hérité lors de la fusion et des enjeux pour un des territoires les plus pauvres de France, que, dès lors qu'un projet à caractère social voit le jour sur son périmètre d'intervention, la Culletività di Corsica doit en être partie prenante.

Par ailleurs, une des caractéristiques du travail social est la multiplication conséquente des missions, des compétences, et des acteurs institutionnels, associatifs, et privés. De fait, il apparaît dès lors indispensable de se donner les moyens de coordonner ces interventions, de lever d'éventuels freins à la coopération entre dispositifs, services et acteurs, d'introduire la plus grande concertation et la plus grande transversalité dans ses dispositifs. **Le CESECC considère** que la Culletività di Corsica doit remplir ce rôle d'organisation, de coordination et de concertation, dans le mille-feuilles que constitue l'action sociale en général sur les domaines qui relèvent de sa compétence.

Le CESECC émet l'hypothèse que les Maisons de Service Au Public (MSAP) et/ou le réseau France Service (7 ont été labellisées en Corse, dont 3 sont déjà entrées en fonction) pourraient peut-être, sur un mode partenarial, avantageusement aider au renforcement du maillage territorial social.

Enfin, **le CESECC prend acte** du rapport informatif de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

